



Sainte-Clotilde, le 17 AOUT 2012

Monsieur Yves TAMBON
 Secrétaire Général
 De l'UNSA Région Réunion

Affaire suivie par M. Henry JONZO
 Tél. : 02 62 48 70 62

Objet : Situation des agents des lycées

V. Réf. : URR / 03 / 2012

N. Réf. : N°2012_028730 /DRH/HN/HJ

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier visé en référence vous avez souhaité attirer mon attention sur plusieurs points concernant la situation des agents des lycées.

En réponse, je vous informe que la collectivité a réagi immédiatement aux événements survenus au lycée Roland Garros par la mise en place d'une cellule psychologique pour accompagner les agents.

Concernant l'avancement de grade et la promotion interne, il convient de rappeler que la collectivité applique les dispositions réglementaires ainsi que les principes généraux adoptés par le Comité Technique Paritaire lors de la séance du 29 septembre 2011.

Enfin, les propositions d'avancement sont examinées en Commissions Administratives Paritaires avant décision.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Pour Le Président et par Délégation
 le 1^{er} Vice - Président

Jean-Louis LAGOURGUE